MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ..... CHAUMONT
N° d'affiliation 2685
Date 01/08/2014
Lieu ..... Les Mollets à Chaumont (74)
N° d'épreuve FFM 682
Organisateur technique ..... Gaillard Jean François
Adresse ..... 760 Route des Barraques - 74270 MINZIER
e-mail ..... jjf.gaillard@orango.fr
Téléphone 06 48 67 18 24

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.
La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course ..... GAMBIN Michel — Licence : 010940
Président du Jury ou Arbitre ..... désignation FFM — Licence :
Membre du Jury ..... BERNARD Michel — Licence : 003604
Membre du Jury ..... QUEZEL AMBRUNAZ Gilbert — Licence : 029675
Commissaire technique responsable ..... SULPICE Christian — Licence : 022644
Responsable du chronométrage ..... — Licence :

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Nom	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
Side-car	16	45	700cm³	championnat de France
Quad	16	45	450cm³	championnat de ligue
Moto	16	45	250-500cm³	OPEN

Engagement :

Site Internet .....
Contact ..... GAILLARD Jean François
Adresse ..... 760 Route des Barraques - 74270 MINZIER
Téléphone ..... 06 48 67 18 24 ou 06 48 29 91 89
e-mail ..... mcchaumont@orango.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur ..... ☒ oui ☐ non
Tarif ..... 6 €
Caution ..... 200 €

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. **Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☒ oui ☐ non
Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

b. Contrôles administratifs

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

c. Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical : DR Pieffard

Nombre de secouristes : 8

Nombre d'ambulance(s) : 1

Hôpital le plus proche : St Julien en Genevois

Temps de trajet (en min) : 20 km

ARTICLE 7 PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Le plan d'accès et le plan du site de pratique sont annexés au présent règlement.

a. Accès :

Nom du site : Moto Cross Chaumont

Adresse : Les Hollets 74270 Chaumont

GPS – Latitude (Nord) : 46.053

GPS – Longitude (Est) : 5.9278

b. Caractéristiques :

Longueur du circuit : 1850 m

Largeur minimum de la piste : 7 à 8 m

Largeur de la grille : 30 m

Longueur de la ligne droite de départ : 100 m

Nombre de OCP* : 20

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité (Motos)		Capacité (Quads ou Side-cars)	
Essais : 35	Manche : 35	Essais : 30	Manche : 30

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 05/05/14	Date : 19/05/14	Date : 28/05/14 Numéro : 1410517

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2014
SIDE-CAR CROSS INTER

RÈGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ---------- CHAUMONT
N° d'affiliation ---------- 2685
Date ---------- 01/06/2014
Lieu ---------- Les Mollets à Chaumont (74)
N° d'épreuve FFM ---------- 682
Organisateur technique -------- Gaillard Jean François
Adresse ---------- 760 Route des Barraques - 74270 MINZIER
e-mail ---------- jjf.gaillard@orange.fr
Téléphone ---------- 06 48 67 18 24

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course ----------	GAMBIN Michel	Licence : 010940
Délégué FFM (Président du Jury) ----------	désignation FFM	Licence :
Membre du Jury ----------	BERNARD Michel	Licence : 003604
Membre du Jury ----------	QUEZEL AMBRUNAZ Gilbert	Licence : 029675
Commissaire technique responsable ----------	SULPICE Christian	Licence : 022644
Responsable du chronométrage ----------	désignation FFM	Licence :
Responsable du parc coureurs ----------		Licence :

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

➲ **Side-car Cross Inter**

Age ---------- 17 ans minimum pour les pilotes & 15 ans minimum pour les passagers

Licences ---------- NCA / INT / INJ / LUE

Cylindrée ---------- De 350cc à 750cc ou 1000cc 4T

Plaques ---------- Numéro noir sur fond jaune

Les pilotes licenciés à la FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'article 6.1 du règlement général Motocross. A partir de la 4ème année consécutive de licence FFM ou de résidence en France, les pilotes étrangers marqueront des points au classement du Championnat et toucheront les primes de qualifications et de manche. Les pilotes étrangers ne rentrant pas dans cette disposition ne marqueront pas de point au classement du Championnat et toucheront uniquement une indemnité de 300 Euros.

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 250 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	140 €	6ème	70 €	11ème	45 €	16ème	20 €
2ème	120 €	7ème	65 €	12ème	40 €	17ème	15 €
3ème	100 €	8ème	60 €	13ème	35 €	18ème	10 €
4ème	90 €	9ème	55 €	14ème	30 €	19ème	10 €
5ème	80 €	10ème	50 €	15ème	25 €	20ème	10 €

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2014
SIDE-CAR CROSS INTER

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM.

b. Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour un moteur à 2 temps et de 150 € pour un moteur à 4 temps. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical : Dr Pieffard

Nombre de secouristes : 8

Nombre d'ambulance(s) : 1

Hôpital le plus proche : St Julien en Genevois

Temps de trajet (en min) : 20 mn

ARTICLE 7 PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Le plan d'accès et le plan du site de pratique sont annexés au présent règlement.

a. Accès :

Nom du site : MOTO CROSS CHAUMONT

Adresse : "Les Moflets" 74270 Chaumont

GPS – Latitude (Nord) : 46.053

GPS – Longitude (Est) : 5.9278

b. Caractéristiques :

Longueur du circuit : 1850 m

Largeur minimum de la piste : 7 à 8 M

Largeur de la grille : 30 m

Longueur de la ligne droite de départ : 100 m

Nombre de OCP* : 20

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité en essais : 30

Capacité en manche : 30

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 03/05/14	Date : 19/03/14	Date : 28/05/14
		Numéro : 1410517

HORAIRES PREVISIONNELS

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ---------- CHAUMONT
N° d'affiliation ---------- 2685
Lieu ---------- Chaumont
N° d'épreuve FFM -------- 682

Date ---------- 01 Juin 2014

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
Samedi				
17h00	20h00	**Contrôles techniques**	Quads	3h00
17h00	20h00	**Contrôles techniques**	Quads	3h00
13h30	20h00	**Contrôles administratifs**	Side Car cross inter	5h30
13h30	20h00	**Contrôles techniques**	Side Car cross inter	5h30
Dimanc				
8h00	8h15	**Essais Libres**	Quads A	15mn
8h20	8h35	**Essais Libres**	Quads B	15mn
8h40	8h55	**Essais Libres**	Open	15mn
9h15	9h45	**Essais Libres**	Side Car cross inter	30mn
9h50	10h05	**Essais Chronométrés**	Quads A	15mn
10h10	10h25	**Essais Chronométrés**	Quads B	15mn
10h30	10h45	**Essais Chronométrés**	Open	15mn
11h00	11h30	**Essais Chronométrés**	Side Car cross inter	30mn
11h35	11h40	**Test de départs**	Side Car cross inter	5mn
		Repas		
13h10	13h30	**Manche 1**	Quads A	15mn+1t
13h35	13h55	**Manche 1**	Quads B	15mn+1t
14h00	14h30	**Manche 1**	Side Car cross inter	20mn+2t
14h35	15h00	**Manche 1**	Open	20mn+1t
15h05	15h25	**Manche 2**	Quads A	15mn+1t
15h25	15h45	**Manche 2**	Quads B	15mn+1t
15h45	16h15	**Manche 2**	Side Car cross inter	20mn+2t
		Entracte		
16h40	17h05	**Manche 2**	Open	20mn+1t
17h10	17h30	**Manche 3**	Quads A	15mn+1t
17h30	18h00	**Manche 3**	Side Car cross inter	20mn+2t

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME

HORAIRES PREVISIONNELS

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ---------- CHAUMONT
N° d'affiliation ---------- 2685
Lieu ---------- Chaumont
N° d'épreuve FFM -------- 682

Date ---------- 01 Juin 2014

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
18h05	18h20	**Manche 3**	Quads B	15mn+1t
	18h45	**Remise des Prix**		

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 09

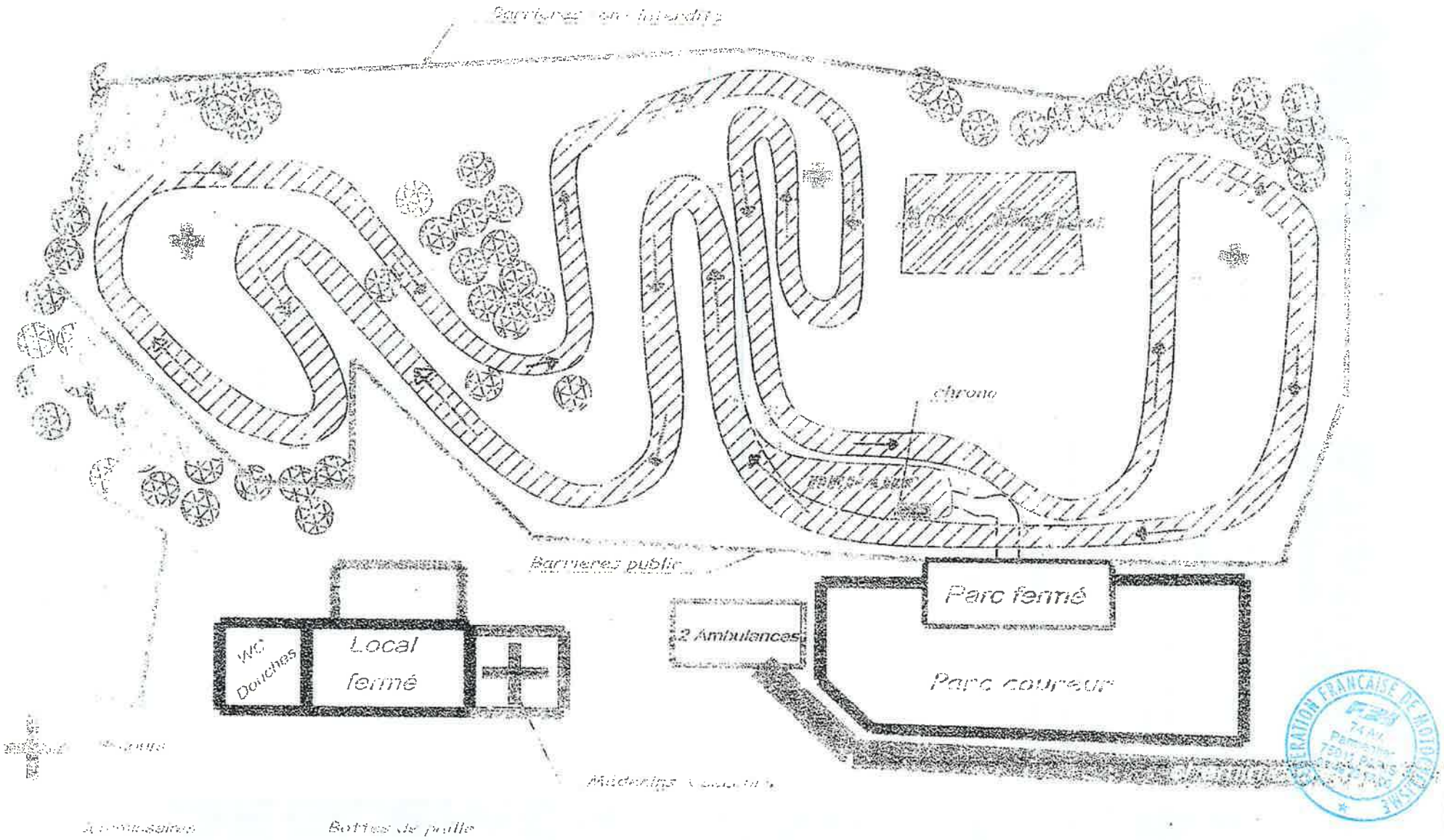
chrono
Barrieres public
Parc fermé
2 Ambulances
Parc coureur
WC
Douches
Local
fermé